

Table des matières

1	Grand Paris : Hidalgo veut "trouver l'équilibre" avec la banlieue nord	1
2	Pierre Gattaz : «Pourquoi l'objet social de l'entreprise est une mauvaise solution»	3
3	Gérald Darmanin : "Prélever l'impôt à la source, c'est la simplicité"	4
4	Prélèvement à la source : trois infographies pour tout comprendre	5
5	Ces nouvelles taxes qui assomment les contribuables.....	7
6	Fiscalité : le grand lifting à venir des impôts locaux	9
7	Jean-Charles Simon, Vincent Charpin: «Pour un Medef résolument libéral»	11
8	Grève à la SNCF : les syndicats saisissent la justice	12
9	Air France : M. Janaillac lance un référendum sur les salaires	14
10	Grèves : les acteurs du tourisme inquiets pour leur saison d'été	15
11	Édouard Philippe veut encourager le recyclage et le réemploi	17
12	Le Salon Intermat s'ouvre dans un contexte porteur pour le BTP	18
13	Loi asile-immigration adoptée : 14 abstentions et un vote contre au sein du groupe En marche.....	19
14	Jean-Claude Mailly quitte la direction de Force ouvrière dans un climat tendu.....	20
15	Au Danemark, des négociations de la dernière chance pour les salariés du public	23
16	G20 et FMI : l'appel de la dernière chance contre le risque de guerre commerciale	24
17	Macron - Trump : une visite sur la corde raide	26
18	Kim Jong-un donne des gages à Trump.....	27

Bonne lecture et bonne semaine.

Jack CHOPIN-FERRIER

+336 60 83 94 78

::: ILE-DE-FRANCE

LA TRIBUNE – 23/04/2018

1 Grand Paris : Hidalgo veut "trouver l'équilibre" avec la banlieue nord



L'édile plaide pour que la métropole soit autorité de second rang en matière de transport après la région.

A l'occasion de la pose de la première pierre de la Cité des Humanités et des Sciences sociales à cheval entre le XVIIIème et Aubervilliers, la maire (PS) de la capitale, et première vice-présidente de la métropole, revient sur ce projet grand-parisien.

LA TRIBUNE - Vous allez poser ce matin la première pierre du campus Condorcet. Que symbolise ce projet pour vous ?

ANNE HIDALGO - C'est une université de sciences humaines (EHESS, EPHE, Paris I, Paris VIII, Paris XIII, CNRS, Ecole nationale des Chartes et l'INED) qui vient s'installer au nord de Paris en prenant une partie du XVIIIème arrondissement et une autre d'Aubervilliers, s'inscrivant dans la couture Paris-banlieue et prolongeant le pôle universitaire central vers le Nord-Est.

Dès 2008, en tant que première adjointe de la Ville auprès de Bertrand Delanoë, chargée de l'urbanisme et de l'architecture, j'ai travaillé sur tous ces projets, et notamment sur cette couture urbaine dans ce secteur qui couvre le boulevard Macdonald et le boulevard Ney. L'idée était de fabriquer des morceaux de ville avec toutes ses fonctionnalités : logements, équipements publics, commerces... En effet, quand nous en avons imaginé la colonne vertébrale, nous avons pensé à tous ces services pour dynamiser cette partie de la ville.

Nous avons alors travaillé avec les différents ministères concernés comme celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi qu'avec la Région Ile-de-France sur l'installation du pôle universitaire. Puis, nous avons décidé d'inscrire l'université au cœur de la ville avec des bâtiments dédiés aux chercheurs, des résidences étudiantes, une bibliothèque, de la restauration et des logements pour toutes et tous.

Il y a eu des débats mais finalement, nous avons trouvé l'équilibre afin que l'enseignement supérieur et la recherche tirent ce quartier et lui donnent l'attrait qu'il aurait toujours dû avoir. Nous nous étions également engagés auprès de la population à ce que le centre d'hébergement s'arrête en mars 2018. Nous tenons parole.

En fait, vous avez inventé la métropole avant Patrick Ollier ?

Dès 2005, nous l'avons effectivement construite avec un groupe d'historiques : le maire de Paris Bertrand Delanoë, le président de Plaine Commune Patrick Braouezec, le maire de Cachan Jean-Yves Le Bouillonnet, le maire de Nogent-sur-Marne Jacques JP Martin, le maire de Sceaux Philippe Laurent, le maire de Vanves Bernard Gauducheau et bien sûr Patrick Ollier à Rueil.

Nous nous sommes dits : est-ce qu'on ne pourrait pas faire travailler nos équipes sur des projets de couture ? Ces anciens terrains de la SNCF nous donnaient cette opportunité. Les négociations ont été très dures car ils voulaient nous les vendre aux prix du marché. Puis, en 2006, nous avons adopté un plan local d'urbanisme afin d'en faire des réserves foncières et surtout d'éviter que ces terrains ne partent en promotion immobilière privée.

Enfin, lorsque nous avons démarré, nous avons fait travailler ensemble nos équipes d'urbanisme : l'APUR de notre côté, Plaine Commune de l'autre, avec des grandes tables de concertation de parfois cent personnes où l'on invitait les élus locaux et la population. C'est ainsi que nous avons commencé à fabriquer le Grand Paris avec les villes voisines.

Serait-ce un modèle que vous voulez exporter hors de la capitale avec votre casquette de présidente du C40 ?

Déjà à Clichy-Batignolles, nous avons décidé de faire des workshops avec les acteurs sélectionnés sur les dix lots en les faisant travailler ensemble pour aboutir à quelque chose d'harmonieux. Sans avoir en tête la volonté de tout uniformiser, les équipes d'architectes, les promoteurs et les bailleurs sociaux s'installaient autour de la maquette puis chacun positionnait ses volumes. Beaucoup de ces parties prenantes venant de l'étranger, comme l'Italien Renzo Piano architecte du TGI, nous disaient déjà que nous refabriquions la ville.

Avec Réinventer Paris, cela procède aussi de cette volonté d'aller plus vite. Par exemple, l'opération des Halles, lancée en 2002, que je reprends en 2008, sera livrée le 19 mai prochain. Dix ans, c'est extrêmement long ! Cette méthode qui consiste à accélérer intéresse beaucoup mes confrères et consœurs maires. Patrick Ollier a été audacieux en en reprenant le fonctionnement. Rappelez-vous que la première édition du concours « Inventons la métropole » a généré 7,2 milliards d'euros d'investissements privés.

Toujours est-il qu'il faut que de tels projets s'inscrivent dans une qualité de vie, à commencer par la qualité de l'air. La Ville peut-elle prendre seule des décisions de lutte contre la pollution ?

La lutte contre la pollution est un devoir moral, politique et juridique. Si nous n'agissons pas, nous aurons à répondre devant les tribunaux. L'opinion publique est majoritairement favorablement à la piétonisation des voies sur berge. Je n'ai jamais porté un projet de ville sans voiture. Il faut aller vers de systèmes électriques, partagés et que les villes soient beaucoup plus strictes sur les zones de circulation restreintes. Ce que je fais, c'est ce que font toutes les grandes villes. Porter des politiques audacieuses qui obligent à changer les comportements, ce n'est pas simple, mais il faut le faire. Sur les questions de gouvernance, il ne manque que la métropole du Grand Paris. Ses 7 millions d'habitants sont les plus exposés aux problèmes de pollution, de densité urbaine et de déplacements pas simples. C'est d'ailleurs toute la question du Grand Paris Express qui doit permettre une meilleure circulation des usagers. Or, la MGP n'a pas de levier en matière de transport. Aussi, faudrait-il que la métropole soit autorité de second rang après la région sur ce sujet. Dans les évolutions institutionnelles possibles, cela pourrait faire partie d'une gouvernance plus efficace.

Par [Dominique Pialot et César Armand](#)

::: ÉCONOMIE

LE FIGARO – 23/04/2018

2 Pierre Gattaz : «Pourquoi l'objet social de l'entreprise est une mauvaise solution»



TRIBUNE - Le président du Medef estime que cette réforme, présentée comme symbolique, pourrait avoir des conséquences lourdes, tout comme l'instauration du principe de précaution dans la Constitution.

Le débat engagé sur l'objet social de l'entreprise apparaît déconnecté des réalités de terrain. Pour les tenants de cette réforme, il serait urgent de modifier dans le Code civil la définition même de ce qu'est une entreprise. En ajoutant qu'elle doit être gérée en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Chaque entrepreneur que je croise m'explique, comme une évidence, que son action tient évidemment compte de l'épanouissement de ses salariés et de l'impact sur son écosystème et son environnement. Tous me disent leur attachement à leur territoire, leur volonté de se battre pour continuer à le développer, leur joie quand, par leur action, ils aident les autres à grandir, par le travail, et à s'épanouir. Et tous finissent toujours par m'interroger: «A quoi rime cette volonté de modifier le Code civil?» Et je suis bien en peine pour leur répondre. Car, changer le Code civil va concerner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, leur effectif, leur domaine d'activité. Pour régler quels problèmes au juste?

Il s'agirait de réconcilier l'entreprise avec la société. Soit. Mais de quelle entreprise parle-t-on? Depuis plusieurs années les TPE et les PME sont systématiquement classées dans le trio de tête des institutions les plus crédibles et les plus appréciées par les Français. Ce n'est effectivement pas le cas des grandes entreprises, mais doit-on modifier le Code civil pour faire apprécier une centaine d'entreprises de nos concitoyens?

Si le but est réellement de faire aimer l'entreprise, commençons par revoir l'enseignement de la microéconomie à l'école, initiions un véritable rapprochement des mondes que sont l'Éducation nationale et l'entreprise, et incitons les chefs d'entreprise à ouvrir plus leurs usines au monde extérieur.

Le changement du Code civil tel que prévu dans le rapport de Mme Notat et de M. Senard serait essentiellement emblématique. C'est à peu près ce qu'on nous disait au moment de l'introduction du principe de précaution dans la Constitution. Quelques années plus tard, on en paye toujours les conséquences. Et les juristes de tous bords de nous alerter sur le côté supposément «immune» de cette modification comme l'a bien montré le débat organisé à l'initiative du Club des juristes voilà quelques semaines. Modifier la loi, nous disent-ils, a toujours des conséquences, car cela donne un nouveau pouvoir interprétatif au juge. Et si cela est réellement symbolique, pourquoi ouvrir la boîte de Pandore du contentieux en fragilisant un édifice juridique existant, socle de toutes nos entreprises?

Autres arguments qui reviennent souvent: cela existe déjà en Angleterre, inventons une nouvelle voie du capitalisme entre l'ultralibéralisme anglo-saxon et le dirigisme chinois, ce sera un moyen de résister aux activistes financiers... Très bien. Pour autant, n'est-ce pas au Royaume-Uni qu'il existe le contrat «zéro heure» qui est le nec plus ultra en matière de précarité? Pour construire cette nouvelle voie entre l'ultralibéralisme et le dirigisme ne faut-il pas raisonner au minimum au niveau européen? Et pour résister aux activistes financiers faut-il se livrer aux activistes environnementaux?

Refuser de changer le Code civil serait un combat d'arrière-garde démontrant notre passéisme et notre étroitesse d'esprit. C'est confondre de manière étonnante modernité et réglementation. La France serait dans ce cas depuis des dizaines d'années à la pointe de la modernité. On peut néanmoins en douter.

Ce qui fonctionne aujourd'hui, au contraire, c'est l'autorégulation, la discipline entre pairs, les règles volontaires. C'est ce qu'a démontré le code Afep-Medef à plusieurs reprises ces dernières années.

Bref, tout cela ne me semble ni pertinent, ni tout à fait de bonne foi. Alors oui, je le redis: changer la loi sur ce sujet est une mauvaise idée, face à un vrai débat. Que l'on s'interroge sur la place de l'entreprise dans la société est indispensable. Comprendre que les attentes des jeunes générations vis-à-vis des entreprises sont bien supérieures à celles de leurs aînés est déterminant. Intégrer la dimension écologique est évidemment crucial. Mais a-t-on pour autant besoin de modifier le Code civil? A-t-on besoin d'utiliser un outil du siècle précédent pour parler aux Français? Nous pouvons légitimement en douter.

Pierre Gattaz

LE JDD – 22/04/2018

3 Gérald Darmanin : "Prélever l'impôt à la source, c'est la simplicité"



Le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald Darmanin explique au *JDD* pourquoi et comment l'impôt sur le revenu va être prélevé à la source à partir du 1er janvier prochain.

Le compte à rebours ne s'arrêtera plus. Repoussée l'an dernier, la mise en place du [prélèvement à la source](#) est prévue dans huit mois et une semaine. Cette date marquera pour les contribuables français la fin d'une époque et celle d'une étrange habitude : celle d'acquitter chaque année un impôt calculé sur les revenus de l'année précédente - source de décalages, d'erreurs et de malentendus. Pour dissiper les angoisses et les quiproquos, [Gérald Darmanin](#) ne compte pas ménager sa peine jusqu'au jour J.

L'INTERVIEW est en p-jointe

4 Prélèvement à la source : trois infographies pour tout comprendre



Même pour les cas particuliers, la retenue à la source devrait permettre aux contribuables de payer des impôts correspondant à leurs revenus, avec un faible décalage.

"L'impôt s'adaptera à votre vie", promet [Gérald Darmanin](#), le ministre des Comptes publics faisant dans nos colonnes la pédagogie du prélèvement de [l'impôt sur le revenu](#) à la source. Ce dispositif, qui entrera en vigueur au 1er janvier prochain, promet, explique encore le responsable, "une grande simplification" : "Le contribuable paiera l'impôt sur le revenu au moment où il le percevra." Désormais, les Français vont devoir s'habituer à un nouveau calendrier fiscal, l'année 2018 étant "blanche" à l'exception des revenus dits "exceptionnels".

Prélèvement à la source : le calendrier



Chaque foyer fiscal doit choisir entre trois taux de prélèvement de l'impôt sur le revenu (unique, individualisé ou neutre) :

Les trois taux de prélèvement possibles

Quel taux de prélèvement mensuel pour 2019 ? Chaque foyer fiscal devra choisir entre trois taux à la fin de sa déclaration de revenus. Voici les trois possibilités appliquées au cas de Luc et Sophie. En couple, ils gagnent ensemble 6.000 euros par mois.

1 Taux unique pour l'ensemble du foyer fiscal (option par défaut)

Leur foyer fiscal est imposé au taux de 11,3%.

Sophie gagne 4.000 euros : elle est prélevée de 452 euros par mois.

Luc gagne 2.000 euros : il est prélevé de 226 euros par mois.

2 Un « taux individualisé » pour tenir compte des différences de salaire

Sophie verra son prélèvement augmenter à 13,5%, soit 540 euros par mois.

Luc ne sera taxé qu'à 6,9%, soit 138 euros par mois.

3 Un taux « neutre » pour ne pas révéler l'ensemble de ses revenus à son employeur

Si Luc ne souhaite pas que son employeur connaisse l'ensemble des revenus du foyer fiscal, il peut opter pour un taux « neutre ».

L'employeur appliquera alors un taux défini selon un barème (de 0% à 43%). Dans le cas de Luc, celui-ci est de 7,5%. La différence sera soldée au printemps suivant.

1 - Ceux qui déclarent pour la première fois

Les nouveaux entrants sur le marché du travail en 2019 se verront appliquer par défaut un taux neutre correspondant au salaire versé par leur employeur, selon une grille établie par l'administration fiscale. Ainsi, un salarié gagnant 2.200 euros net par mois sera taxé par défaut à 7,5%, soit 165 euros par mois. Si ce prélèvement est supérieur à l'impôt réellement dû, le remboursement du trop-perçu aura lieu à l'été 2020, quand le taux personnalisé sera transmis à l'employeur.

2 - Ceux dont le nombre de parts évolue

L'arrivée d'un enfant ou la perte d'un conjoint modifie le nombre de parts fiscales du foyer. Avec la retenue à la source, la prise en compte de la nouvelle situation familiale est plus rapide. Par exemple, un couple avec un enfant, où chaque parent gagne 1.700 euros net par mois, sera non imposable au plus tard un trimestre après la naissance de leur deuxième enfant. Actuellement, la demi-part fiscale supplémentaire ne s'applique que l'année suivante. Dans le cas d'un décès, la prise en compte sera elle aussi effective un trimestre après le signalement à l'administration fiscale.

Barème du taux neutre du prélèvement à la source pour 2019

Tranche de revenus mensuels	Taux	Tranche de revenus mensuels	Taux
Jusqu'à 1.367 €	0%	De 2.989 € à 3.363 €	12%
De 1.368 € à 1.419 €	0,5%	De 3.364 € à 3.925 €	14%
De 1.420 € à 1.510 €	1,5%	De 3.926 € à 4.706 €	16%
De 1.511 € à 1.613 €	2,5%	De 4.707 € à 5.888 €	18%
De 1.614 € à 1.723 €	3,5%	De 5.889 € à 7.581 €	20%
De 1.724 € à 1.815 €	4,5%	De 7.582 € à 10.292 €	24%
De 1.816 € à 1.936 €	6%	De 10.293 € à 14.417 €	28%
De 1.937 € à 2.511 €	7,5%	De 14.418 € à 22.042 €	38%
De 2.512 € à 2.725 €	9%	De 22.043 € à 46.500 €	43%
De 2.726 € à 2.988 €	10,5%	Plus de 46.500 €	

Source : OGI

3 - Ceux qui partent cette année à la retraite

Les actifs qui partent à la retraite en 2018 sont les grands gagnants du prélèvement à la source. Dès janvier 2019, l'impôt sur le revenu sera calculé sur leur pension de retraite, inférieure aux salaires perçus en 2018, qui ne seront jamais taxés. Ainsi, un couple de "jeunes retraités" percevant 3.600 euros par mois paiera 321 euros d'impôts dès janvier 2019. Ce montant aurait été de 556 euros avec l'ancien système d'imposition. Attention, les primes de départ à la retraite seront taxées en 2019.

4 - Ceux qui travaillent à leur compte

Les indépendants et libéraux auront la possibilité de mensualiser ou de trimestrialiser leurs prélèvements tout en ajustant leurs prévisions de chiffre d'affaires en cours d'année, qui sert de base de calcul. L'administration prendra en compte les trop-perçus ou le reliquat pour ajuster les prélèvements après la déclaration de revenus du printemps 2019.

5 - Ceux qui ont des revenus exceptionnels

Pour lutter contre les effets d'aubaine, les primes perçues en 2018 (intéressement, participation, départ à la retraite, licenciement...) seront taxées au titre des rémunérations non régulières. Elles seront à indiquer dans la déclaration d'impôts 2019, sur les revenus perçus en 2018. Ces primes seront les seuls revenus taxés au titre de l'année 2018.

5 Ces nouvelles taxes qui assomment les contribuables



Les classes moyennes supérieures seront les grandes perdantes des réformes Macron, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques. Revue de détail de ce qui les attend, avec *Le Particulier*.

De réforme fiscale en réforme fiscale, l'étau se resserre autour des classes moyennes supérieures. Si les 2 % les plus riches détenant l'essentiel du capital mobilier devraient capter 42 % des gains à attendre des mesures issues du budget 2018 à l'horizon 2019, les classes moyennes supérieures situées «juste au-dessus des classes moyennes mais en dessous des 2 % les plus aisés» devraient, quant à elles, être les principales perdantes de la réforme fiscale engagée par Emmanuel Macron, selon une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) publiée en janvier. Car elles sont à la fois trop «riches» pour profiter des mesures destinées à redonner du pouvoir d'achat aux ménages les plus modestes, comme [la disparition progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale](#), mais pas suffisamment «riches» pour profiter de celles destinées aux contribuables les plus aisés. Et elles seront d'autant plus pénalisées qu'elles tirent l'essentiel de leurs revenus des fruits de leur travail et que leur patrimoine est fortement investi en immobilier!

Certains salariés seront perdants

Le remplacement des cotisations salariales maladie et chômage par la hausse de la CSG (1,7 %) est une parfaite illustration de cette situation. Car, si la bascule cotisations sociales-CSG se traduit par [un gain théorique de pouvoir d'achat de 1,45 % pour la plupart des salariés](#), ce ne sera pas le cas pour les mieux rémunérés d'entre eux. Car, au-delà d'un niveau de salaire correspondant à 4 fois le plafond mensuel de la Sécurité sociale (13.244 € par mois en 2018), le gain décroît à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des salaires et devient même une perte pour les très hauts salaires. Pour deux raisons. La cotisation d'assurance-chômage, qui est supprimée depuis le 1er janvier 2018, n'était calculée que sur la fraction du salaire inférieure à 4 fois le plafond mensuel de la Sécurité sociale, tandis que la CSG est assise sur la totalité du salaire. En outre, jusqu'à un salaire également inférieur à 4 plafonds de la Sécurité sociale, la CSG est calculée après un abattement forfaitaire de 1,75 % ; cet abattement ne s'applique plus au-delà. Par ailleurs, une partie du gain enregistré par certains sur leur salaire proprement dit risque d'être gommée par la hausse de la CSG qui va s'appliquer sur les éléments de leur rémunération qui sont exonérés de cotisations sociales mais pas de CSG: prime d'intéressement, quote-part individuelle de participation, abondement de l'employeur sur un plan d'épargne salariale...

Les salariés aisés ne sont pas les seuls à subir de plein fouet la hausse de la CSG sans contrepartie. Outre les retraités, [qui ont déjà vu l'impact de la hausse de la CSG sur leurs pensions de retraite](#), ceux qui perçoivent des revenus locatifs sont les autres grands perdants de ce tour de passe-passe. Même s'ils n'en ont pas encore ressenti les effets. Car cette augmentation va s'appliquer de manière rétroactive aux loyers perçus en 2017 et qu'ils vont déclarer dans les jours prochains. «Avec l'augmentation de la taxe foncière, la hausse continue de la CSG est un des principaux facteurs de l'altération de la rentabilité de l'investissement immobilier. Il ne faut pas oublier qu'une partie seulement est déductible du revenu

imposable. Ce qui revient à taxer du revenu virtuel», souligne Jean-Marc Torrollion, président de la Fnaim.

Les investissements immobiliers dans le collimateur

D'une manière plus générale, tous ceux qui sont à la tête d'un patrimoine immobilier productif de revenus sont les grands perdants de cette réforme. À la différence des épargnants dont les actifs sont principalement investis en titres financiers, ils ne pourront pas profiter d'une des mesures phares du dernier budget: [le prélèvement forfaitaire unique](#) (PFU). Grâce à cette «flat tax», l'ensemble des revenus du capital financier perçus depuis le début de l'année (intérêts, dividendes et plus-values réalisées lors de la vente de valeurs mobilières), est désormais taxé au taux unique de 12,8 %, auxquels s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Ce qui ramène l'imposition globale à 30 %, y compris pour les contribuables les plus lourdement imposés. Comparativement, les revenus tirés de la location d'un patrimoine immobilier restent taxés au barème progressif de l'impôt sur le revenu à un taux qui peut atteindre 62,2 % pour les contribuables imposables dans la tranche marginale à 45 %, compte tenu des prélèvements sociaux mais abstraction faite de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus de 3 ou 4 %.

L'IFI est moins souple que l'ISF

Autre mesure phare du budget 2018, la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) [et son remplacement par un nouvel impôt sur la fortune immobilière \(IFI\)](#) devraient surtout favoriser les plus hauts patrimoines, traditionnellement plus lourdement investis en actifs financiers, que les classes moyennes supérieures qui ont à l'inverse une forte appétence pour l'immobilier. «Certains de nos clients ont bâti leur stratégie de complément de revenus en vue de la retraite en investissant dans l'immobilier locatif. Or, avec l'immobilier, ils sont aujourd'hui taxés dès le premier euro aussi bien en termes de droits de succession que d'impôt sur le revenu et d'impôt sur la fortune immobilière, alors que ceux qui ont placé leurs avoirs dans des actifs financiers sont exonérés d'IFI, bénéficient de la flat tax et de droits de succession souvent plus réduits. Ceux qui sont encore suffisamment jeunes pour effectuer des arbitrages se demandent s'ils n'ont pas intérêt à revoir leur organisation patrimoniale pour placer leur patrimoine sous de meilleurs cieux fiscaux», témoigne Xavier Fromentin, notaire à Nantes, membre du réseau notarial Monassier. Car même s'ils devraient globalement payer moins d'IFI qu'ils ne payaient d'ISF, les «petits» patrimoines pourraient subir les effets collatéraux du recentrage de l'impôt sur l'immobilier.

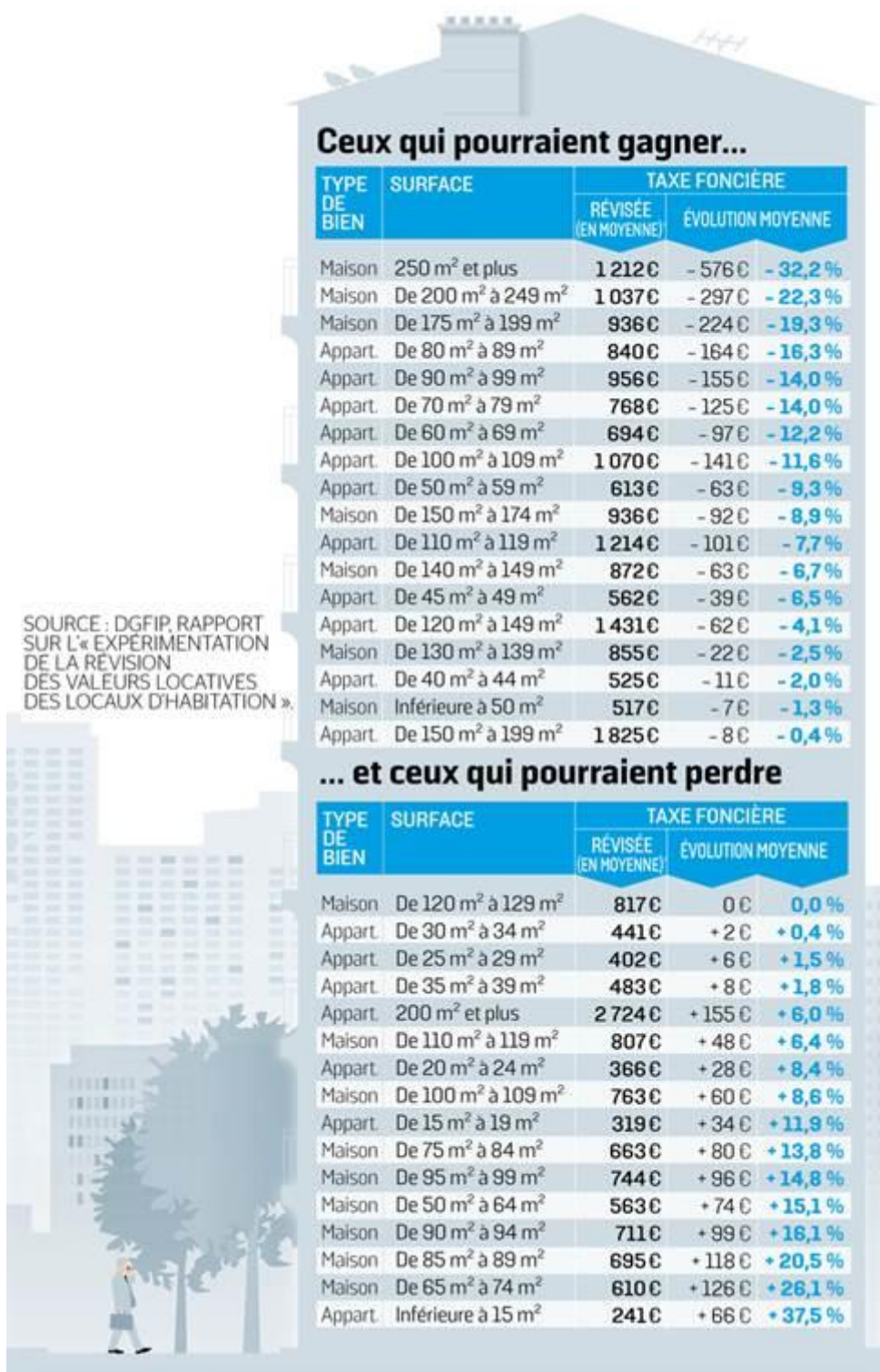
À commencer par la nouvelle définition du passif déductible qui leur interdit désormais de retrancher de leur patrimoine imposable à l'IFI le montant de leur impôt sur le revenu, des prélèvements sociaux acquittés sur les revenus du patrimoine ainsi que la taxe d'habitation, qu'elle soit relative à leur résidence principale ou à une résidence secondaire.

De nouvelles modalités de calcul

Autre effet dommageable de la réforme: les dettes qui se rapportent à des biens partiellement imposables ne sont désormais déductibles qu'à hauteur de la fraction imposable. Ce qui signifie que ceux qui ont acheté leur résidence principale à crédit ne peuvent plus déduire la totalité du capital restant dû, mais seulement 70 % de cette somme du fait de l'abattement de 30 % sur la résidence principale. Par exemple, pour une résidence principale d'une valeur de 800.000 € (560 000 € après l'abattement de 30 %) et un capital restant dû de 500.000 €, il était jusqu'à présent possible de déduire la totalité de cette somme, ce qui ramenait la valeur taxable de la résidence principale à 60.000 €. Avec les nouvelles règles de déduction, il n'est possible de déduire que 350.000 €, ce qui porte la valeur nette imposable de la résidence principale à 210.000 €! Enfin, ceux qui ont un crédit in fine en cours au 1er janvier 2018 doivent désormais le traiter comme s'ils en remboursaient une partie chaque année au lieu de pouvoir déduire, chaque année jusqu'au remboursement final de l'emprunt, la totalité du capital emprunté.

Mises bout à bout, ces nouvelles règles pourraient alourdir sensiblement la valeur de leur patrimoine soumis à l'IFI... et les conduire à payer plus d'impôt sur la fortune qu'avant!

6 Fiscalité : le grand lifting à venir des impôts locaux



Pour compenser la disparition totale de la taxe d'habitation et revoir la taxe foncière - dont le mode de calcul date des années 1970 -, le gouvernement prépare une vaste réforme fiscale.

Promis, « il n'y aura pas de nouvel impôt ». Emmanuel Macron l'a martelé dans [son intervention il y a une semaine sur BFM, RMC et Mediapart](#). Pour autant, le gouvernement s'arrache les cheveux pour repenser complètement vos impôts locaux. Car, comme vous vous en doutiez, [la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français](#) - qui se met en place progressivement jusqu'en 2020 - n'est que la première mi-temps fiscale du quinquennat.

L'équipe d'Emmanuel Macron prépare déjà la deuxième partie du match. Elle y est d'autant plus obligée que le Conseil constitutionnel a été formel : si 80 % des Français bénéficient de ce cadeau fiscal, il faut, à terme, [que tous les contribuables en profitent pour que la loi soit valide](#). D'ici à la fin du mandat, il faut donc se retrousser les manches pour imaginer une refonte de la fiscalité locale permettant de combler le manque à gagner, estimé autour de 9 milliards d'euros par an.

Plusieurs experts ont été mis sur ce dossier brûlant pour faire émerger les meilleures options. Le très attendu rapport « Richard-Bur », dont les conclusions seront dévoilées à la fin du mois, devrait dessiner la stratégie fiscale de la deuxième partie du quinquennat. Avec un mot d'ordre : trouver de nouvelles recettes fiscales auprès des 20 % de Français les plus riches.

La réforme de la taxe foncière sur la table

Mais ce n'est pas tout ! Une fois ces 9 milliards d'euros budgétés, le gouvernement a une autre révolution fiscale en tête : [la refonte des valeurs locatives](#) pour vos appartements et maisons. Ces valeurs locatives ont été fixées en 1970 et sont l'alpha et l'oméga pour calculer tous vos impôts locaux, dont la taxe foncière. Elles devaient être révisées tous les trois ans, sauf qu'elles ne l'ont jamais été pour les locaux d'habitation (sauf une actualisation en 1978). Résultat ? Une belle maison de centre-ville, ancienne mais très bien retapée, est parfois nettement moins taxée qu'un logement social de taille moyenne construit au début des années 1970.

Bref, les valeurs locatives sont aujourd'hui obsolètes et Emmanuel Macron en a fait sa cible. Elles « doivent être modernisées », a tonné le président de la République en soulignant aussitôt que cela ne se traduirait pas par une hausse de la fiscalité locale. « La refonte des valeurs locatives doit se faire à coût d'impôt constant pour les contribuables au niveau de chaque commune », martèle un proche du chef de l'Etat. Mais attention, tout est une question de redistribution. Il faut lire l'astérisque en bas de la feuille, comme dans les contrats : « Dans chaque ville, quartier par quartier, logement par logement, il y aura bien sûr des gagnants et des perdants ! », précise Philippe Laurent, le vice-président de l'[Association des maires de France](#) (AMF).

Des gagnants et... beaucoup de perdants !

Bercy prépare en coulisses cette réforme explosive, dont la mise en place pourrait prendre « cinq à dix ans », selon un député de la majorité. Une expérimentation a déjà été menée sur cinq départements représentatifs de la population. Un rapport de 420 pages en a été tiré, que nous avons consulté et qui sert de base de travail au gouvernement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Même si une atténuation des taux de fiscalité locale a été prévue par Bercy, ça pourrait faire très mal !

Les plus impactés : les toutes petites surfaces - studio de moins de 15 m² - subissent une hausse moyenne de 37,5 %. Et au global, sur les cinq départements testés, il y aura près de deux fois plus de propriétaires malheureux que de chanceux.

Mode d'emploi

Après avoir mené une expérimentation sur cinq départements (Nord, Orne, Charente-Maritime, Paris et Val-de-Marne), la Direction générale des finances publiques a publié les résultats, dans un épais rapport, en février 2017. Les experts ont réparti les « gagnants-perdants parmi les locaux dont la cotisation moyenne baisse ou augmente ». Attention, toutefois : les cotisations indiquées (en hausse ou

en baisse) sont des moyennes calculées sur les cinq départements et en aucun cas des vérités pour tous les biens.

Exemple : si vous avez une maison entre 85 et 89 m², il est très fortement probable que votre taxe foncière augmente. En moyenne, si l'on agrège ces départements, l'impôt local grimpera en effet de 20,5 % pour ces biens et atteindra 695 euros. Mais, dans le détail, le rapport précise aussi que, pour cette catégorie, si la grande majorité de ces maisons (78,6 %) auront un impôt alourdi, 21,4 % bénéficieront d'une baisse.

Conclusion : il faudra attendre la mise en place de la réforme pour connaître la répartition précise des gagnants et des perdants au sein de chaque commune.

Fiscalité locale : d'un trottoir à l'autre, la taxe foncière joue au yoyo //

<http://www.leparisien.fr/economie/fiscalite-locale-d-un-trottoir-a-l-autre-la-taxe-fonciere-joue-au-yoyo-22-04-2018-7678332.php>

Fin de la taxe d'habitation : un trou de 9 milliards d'euros à combler //

<http://www.leparisien.fr/economie/fin-de-la-taxe-d-habitation-un-trou-de-9-milliards-d-euros-a-combler-22-04-2018-7678173.php>

Aurélie Lebel et Matthieu Pelloli



L'OPINION – 23/04/2018

7 Jean-Charles Simon, Vincent Charpin: «Pour un Medef résolument libéral»



« La priorité est pour nous la compétitivité du site France, qui devrait être l'obsession de nos gouvernants »

Nous portons un projet résolument libéral pour transformer ce que fait le Medef et ce qu'il est. Au lieu de défendre des prérogatives, des structures et des financements d'un autre âge, nous voulons partout redonner le rôle essentiel à l'entreprise. Qu'elle puisse choisir son modèle de développement, sa protection sociale, son organisation du travail au lieu d'être contrainte par [le paritarisme](#) et les accords collectifs.

Quelques vieux préjugés antilibéraux ont pourtant encore la vie dure au sein du « patronat ». La volonté corporatiste, d'abord, qui conduit à se défier de la concurrence et de la liberté d'entreprendre en privilégiant des contraintes pour tous. C'est le cas de bien des conventions collectives, qui viennent ajouter des obligations à une loi qui n'est déjà pas légère. C'est le cas aussi de mutualisations plus ou moins implicites où les entreprises ne sont pas confrontées à leurs risques mais où certaines subventionnent le modèle économique des autres.

Cette tentation peut aussi prendre le visage du paternalisme. Au nom d'une pratique qu'on estime vertueuse pour soi, on en vient à vouloir l'imposer à tous, y compris par la loi ! C'est exactement ce dont témoigne le débat sur [l'objet social de l'entreprise](#), mais c'est vrai plus généralement sur les thèmes de

la RSE ou de la gouvernance. Ceux qui veulent apparaître [les meilleurs élèves font du zèle et souvent la leçon aux autres](#), jusqu'à militer pour les contraindre. Là où ils devraient, s'ils en étaient vraiment convaincus, se féliciter discrètement de leur avantage comparatif.

La tentation de la subvention. Le réflexe chauviniste, ensuite. On continue de se méfier de « l'étranger », comme si le monde d'aujourd'hui pouvait encore vraiment attribuer une nationalité aux grandes entreprises. La priorité est pour nous la compétitivité du site France, qui devrait être l'obsession de nos gouvernants. Renforcer par tous les moyens l'envie de produire, de s'établir, d'embaucher en France. C'est bien plus important que de savoir si, transitoirement, nos performances viennent plus de capitaux étrangers que français : mieux vaut être l'Irlande que la Grèce ! Et si on veut favoriser le capitalisme français, il faut agir en cohérence plutôt que se lamenter, en commençant par réformer nos retraites pour faire [une large place à la capitalisation](#), comme nous le proposons. Le pire serait de nous replier sur nous-mêmes, alors qu'il nous faut au contraire être ouverts et conquérants.

La tentation de la subvention, également. Celle-ci n'est pas la plus coupable, car elle répond en fait à une situation globale de surtaxation généralisée des facteurs de production en France par rapport aux autres pays. Néanmoins, il faut là aussi faire preuve de cohérence : [on ne peut pas demander à l'Etat de dépenser moins s'il s'agit de réclamer en même temps des aides publiques](#). La seule approche valable est donc d'obtenir une réduction générale de la pression fiscal-social sur les entreprises, compensée par la baisse de la dépense publique et des contreparties de la protection sociale obligatoire. Ce qu'ont fait tous nos voisins.

Enfin, le repli sur nos prébendes. C'est le plus consternant : vouloir sauver des mandats, des financements, des colifichets pour nos organisations et leurs représentants plutôt que de se préoccuper des entreprises. On trouve encore ces résistances dans le paritarisme, là où il arrive que le Medef et ses homologues soient atteints du syndrome de Stockholm au point de préférer l'immobilisme à l'intérêt de leurs mandants.

Si le Medef n'est pas résolument libéral, alors il ne servira pas l'intérêt des entreprises de France et ne les aidera pas à répondre aux défis considérables de notre époque. Et accessoirement, il mourra.

Jean-Charles Simon (fondateur de Stacian) et Vincent Charpin (président du Medef Pays de Loire) sont candidats en duo à la présidence du Medef

Vincent Charpin et Jean-Charles Simon

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN – 23/04/2018

8 Grève à la SNCF : les syndicats saisissent la justice



Les syndicats, et notamment la CFDT, reprochent à la direction de la SNCF de compter des jours de repos comme des jours de grève, afin de ne pas les payer aux salariés.

Une nouvelle bataille s'ouvre entre la direction et la CFDT, notamment, sur le décompte des journées de grève.

Le bras de fer entre les syndicats et la direction de la SNCF va prendre une tournure judiciaire. Au neuvième jour de grève, alors que [Guillaume Pepy](#), président de la SNCF, a annoncé hier une augmentation du nombre de trains en circulation (voir ci-contre) et une érosion de celui des grévistes, la CFDT va assigner en milieu de semaine la compagnie ferroviaire devant le Tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis). En jeu, le sujet très sensible du comptage des jours de grève.



Depuis le début de la contestation, les ressources humaines de la SNCF considèrent la grève, même si elle est réalisée de manière intermittente, deux jours tous les trois jours, comme un seul et même mouvement. Conséquence, les repos inclus dans la période de grève, sont décomptés de la feuille de paie. Ce qui signifie des rémunérations plus basses pour [les cheminots grévistes](#).

« Les jours de repos à la SNCF sont payés lorsque les jours travaillés ont existé, a justifié, ce dimanche, Guillaume Pepy, invité de l'émission Grand Jury RTL/Le Figaro/LCI. Lorsqu'il n'y a pas de jours travaillés, les jours de repos n'ont pas à être payés, ce n'est que du bon sens ». Une analyse contestée par les syndicats qui dénoncent une « désinformation » et même « une « entrave au droit de grève ».

« Casser le mouvement en tapant les grévistes au portefeuille »

« Ce comptage est complètement illégal et la direction le sait, assure une source syndicale. Nous avons des témoignages de responsables de ressources humaines qui dénoncent cette pratique. Guillaume Pepy l'assume. Il veut casser le mouvement en frappant les cheminots grévistes au portefeuille ». Il faut dire qu'à plusieurs reprises, le PDG n'a pas caché son agacement contre cette grève par intermittence qualifiée de « grève low cost pour les salariés et maximale pour les passagers et les usagers ».

La CFDT demande donc 50 000 euros de dommages et intérêts et 500 euros par retenue de jour non conforme. Des demandes qui pourraient coûter cher à la SNCF d'autant que d'autres syndicats devraient suivre. Pour appuyer leur plainte, les syndicats disposent de plusieurs éléments et notamment d'un courrier de l'Inspection du Travail de Marseille, daté du 17 avril, qui avait été sollicitée pour donner son avis sur le sujet.

La SNCF déjà condamnée par le passé

Dans ce document que nous avons pu consulter, les fonctionnaires écrivent : « Dans la mesure où les préavis ont été déposés dans les délais et dans les formes conformes aux règlements en vigueur, que les organisations syndicales n'ont pas été informées par courrier de leur irrecevabilité, et sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, les préavis de grève déposés devraient considérés comme indépendants ». Et les inspecteurs de demander à la SNCF de lui « transmettre les bases légales ou réglementaires » sur lesquelles elle se fonde.

Par ailleurs, selon les syndicats, dans une affaire similaire de décompte de jours grève, datant de 2016, le Tribunal des Prud'hommes du Mans, a condamné le 30 mars dernier la SNCF à indemniser un salarié. Contactée, la compagnie assure être dans son droit tout en contestant la comparaison qui est faite avec l'affaire du Mans, précisant par mail qu'il s'agit d'affaires différentes. « Cette décision ne remet donc pas en cause les décisions prises et réaffirmées par Guillaume Pepy (NDLR : lors de l'émission Grand Jury RTL/Le Figaro/LCI) », insiste un porte-parole.

LE MONDE – 21/04/2018

9 Air France : M. Janaillac lance un référendum sur les salaires



En cas de rejet de l'accord par les salariés, le PDG de la compagnie a expliqué qu'il « ne voit pas comment rester à la tête de l'entreprise ».

Face à la persistance de la grève à Air France, Jean-Marc Janaillac, le PDG d'Air France-KLM, a décidé de jouer, vendredi 20 avril, son va-tout.

Deux heures à peine après le refus définitif de la majorité des organisations syndicales de la proposition d'accord salarial mise sur la table par la direction le 16 avril, le patron a décidé d'organiser une consultation directe de l'ensemble des salariés.

A partir du 26 avril, et pour dix jours, la compagnie tricolore va consulter par voie électronique l'ensemble des pilotes, personnels de cabines ou agents au sol sur le projet d'une augmentation salariale de 7 % sur 4 ans, s'ajoutant aux augmentations individuelles.

« Manœuvre désespérée »

En cas d'échec, M. Janaillac s'en ira. « *Si le résultat est négatif, je ne vois pas comment je pourrais rester à la tête d'Air France* », a-t-il fait savoir. « *Le destin collectif de l'entreprise est la priorité. J'ai rejoint cette entreprise pour contribuer à son retour à une place de leader et non pas pour son déclin. Mon avenir personnel n'est rien au regard de l'immense enjeu qu'est l'avenir d'Air France.* »

C'est une « *manœuvre désespérée* », a critiqué, vendredi soir, Philippe Evain, le président du SNPL, syndicat majoritaire chez les pilotes. « *On ne comprend pas cet entêtement* » et « *on ne voit pas l'intérêt pour notre PDG de mettre son départ dans la balance* », a-t-il confié à l'Agence France-press (AFP). Pour Vincent Salles (CGT), Air France attise « *la division entre les salariés (...) en jouant sur les peurs* ». C'est aussi « *un déni de démocratie* » vis-à-vis des syndicats, a-t-il insisté. Pour sa part, Jérôme Beaurain (SUD Aérien) assure que les salariés « *ne sont pas dupes* » et qu'ils vont « *très certainement rejeter massivement* » le texte.

« Cesser de vivre dans un passé révolu »

Jusqu'à présent, la proposition de la direction, un peu améliorée, n'a pas trouvé grâce auprès de la majorité des syndicats de la compagnie. « *Nous regrettons le refus des organisations syndicales, précise le patron du groupe, mais aujourd'hui, nous ne pouvons proposer plus dans un contexte économique incertain, face à la remontée du prix du pétrole et à une concurrence toujours plus acharnée. Nous avons proposé un accord réaliste.* »

Depuis sept semaines, ces derniers réclament toujours un « rattrapage » de 6 % sur leurs salaires, une demande revue à la baisse à 5,1 % la semaine dernière, afin de couvrir le gel de la grille salariale, et donc l'inflation, depuis 2011. Philippe Evain qualifiait, jeudi, les propositions de la direction d'« *indécentes* » et de « *farfelues* ».

Pour sa part, M. Janaillac a balayé d'un revers de main l'argument du rattrapage. « *Il faut cesser de vivre dans un passé révolu* », a précisé le patron du groupe, qui rappelle que « *si Air France a pu rétablir ses comptes, elle le doit bien sûr aux efforts de ses personnels, mais aujourd'hui, augmenter les salaires aussi fortement en 2018 pourrait être destructeur pour notre structure de coûts. Air France n'est pas assez fort pour soutenir un tel effort* ».

220 millions d'euros de pertes

La consultation ne s'inscrit pas dans le cadre légal des récentes ordonnances Pénicaud, précise-t-on à Air France. La réforme du droit du travail prévoit la mise en place de référendum d'entreprise. « *Il s'agit d'une consultation organisée par la direction générale d'Air France, convient Franck Ternier, le directeur général d'Air France. Une fois le résultat connu, s'il est positif, nous soumettrons l'accord salarial à la signature pour l'ensemble des syndicats. Ils devront prendre leur responsabilité.* »

Pour Air France, il devient urgent que cesse la grève, alors que la compagnie a déjà perdu environ 220 millions d'euros depuis le début du conflit. Avec les mobilisations prévues les 23 et 24 avril et début mai, la perte pourrait atteindre jusqu'à 300 millions d'euros, juge M. Ternier. « *Pour les 90 % des salariés non grévistes de la compagnie, cette grève est devenue insupportable* », a argumenté M. Janaillac, qui ne souhaite pas accepter « *l'autodestruction en cours de la compagnie* ».

Seuls deux syndicats vont dans le sens de la direction. Les salariés sont « *inquiets* », ils « *ne voient pas l'issue* » de ce conflit, assure Béatrice Lestic, de la CFDT qui, comme la CFE-CGC, n'est pas dans la grève. Poursuivre ce mouvement, « *c'est remettre en cause la pérennité même* » de la compagnie, craint Ronald Noirot (CFE-CGC).

A Air France, ce référendum fait écho à celui organisé en 1994 par Christian Blanc, alors que la société était au bord du gouffre. Pour obtenir une recapitalisation de l'Etat de l'équivalent de 3 milliards d'euros, la société devait mettre en place un plan de redressement drastique, que les syndicats refusaient. M. Blanc avait donc lancé une consultation. Il avait obtenu un véritable plébiscite, avec 81,3 % de vote favorable à son plan. C'était un tout autre contexte.

M. Janaillac fait aujourd'hui un véritable pari sur l'avenir, car même si son projet de revalorisation salariale passe, sa relation avec ses syndicats sera encore plus dégradée.

Par **Philippe Jacqué**

LE POINT – 23/04/2018

10 Grèves : les acteurs du tourisme inquiets pour leur saison d'été



« Les réservations pour juin sont en retrait par rapport à la même date l'an dernier, jusqu'à - 15 % pour certains, en province et à Paris »,

déplore Didier Chenet, président du groupement patronal de l'hôtellerie-restauration GNI.

Alors que la SNCF et Air France font grève, hôteliers et restaurateurs constatent un fléchissement de leur activité en avril et s'inquiètent pour cet été.

« Un coup d'arrêt à la bonne dynamique du début d'année dans l'hôtellerie » : c'est la première analyse après le début de la grève à la [SNCF](#) et à Air [France](#) menée par le cabinet d'études et de conseil MKG. Alors que les trois premiers mois de 2018 avaient montré une hausse de plus de deux points du taux d'occupation moyen par rapport à un an auparavant, « un ralentissement est clairement observé sur la première quinzaine d'avril », selon un communiqué du cabinet.

Depuis le début du mois, « les hôteliers français enregistrent de nombreuses annulations ou des reports liés aux différents épisodes de grève », note-t-il. Les plus fortes baisses de fréquentation correspondent aux jours de grève, avec une tendance « plus marquée en province ». MKG estime que « le mois d'avril devrait se terminer avec une fréquentation en net recul en province. En revanche, l'hôtellerie francilienne devrait afficher une fréquentation en progression par rapport à l'an dernier, mais en recul par rapport à l'excellent début d'année 2018 ».

Statu quo dans les réservations en juin

Les nouveaux arrêts de travail prévus lundi et mardi chez Air France et la SNCF ne seront pas les derniers. Les cheminots ont ainsi programmé des épisodes de grève jusqu'à fin juin, et [le mouvement pourrait même être prolongé en juillet et août](#), selon *Le Parisien*. « [Paris](#) s'en sort mais la province souffre, et plus particulièrement la façade atlantique qui enregistre une baisse d'activité de l'ordre de 25 % » sur un an, observe Didier Chenet, président du groupement patronal de l'hôtellerie-restauration GNI.

À plus long terme, il s'inquiète des réservations de séjours pour juin, un mois traditionnellement très important dans le secteur. « Elles sont déjà en retrait par rapport à la même date l'an dernier, jusqu'à moins 15 % pour certains, en province et à Paris », déplore-t-il. Laurent Duc, président de la branche hôtellerie de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih), évoque pour sa part une « perte d'activité [qui] atteint 10 % à 20 % selon les régions » et s'inquiète d'un « statu quo dans les réservations » pour mai et juin.

Le secteur de la restauration souffre lui aussi. « On enregistre des baisses jusqu'à moins 50 % les jours de grèves dans certains établissements parisiens du fait du télétravail et des journées plus courtes qui font sauter le restaurant à midi », note le GNI.

Un constat partagé par Stéphane Rosiers, gérant du restaurant du même nom à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques). « L'activité est beaucoup moins bonne que l'an dernier à la même date, on a enregistré des annulations en raison des grèves », raconte-t-il à l'[AFP](#), craignant également « des répercussions sur la saison estivale ».

Une aubaine pour les autres pays ?

À Vannes, dans le sud de la Bretagne, Dominique Lecomte constate que les ponts du 1er et du 8 mai « ne sont pas remplis » dans son hôtel de 12 chambres Le Bretagne, situé près de la gare SNCF. « L'an dernier, c'était le cas à cette époque », regrette-t-il auprès de l'[AFP](#). « Et nous avons déjà eu des annulations pour cet été, c'est le cas d'une Japonaise qui vient de m'annuler ses deux nuits. » Didier Arino, directeur du cabinet Protourisme, évoque « un risque que cette consommation touristique potentielle profite à d'autres pays ».

« Les enquêtes d'intention montrent que les Français veulent partir, qu'ils ont envie de soleil pour les vacances d'été. L'offre aérienne est conséquente et pas seulement sur les aéroports parisiens, elle existe aussi en province », prévient-il. René-Marc Chikli, président du syndicat des tour-opérateurs

(Seto), craint lui que ces grèves découragent carrément les Français de partir en voyage, avec des « répercussions sur tous les acteurs ». Car « nous n'avons jamais eu de grèves combinées SNCF et Air France », relève-t-il.

Certains tirent néanmoins leur épingle du jeu : le géant hôtelier AccorHotels, fort de 1 578 hôtels en France, assure « ne pas voir de répercussion à ce stade sur l'activité », tant pour les taux d'occupation que pour les réservations.

LE FIGARO – 23/04/2018

11 Édouard Philippe veut encourager le recyclage et le réemploi



Le premier ministre en visite chez SEB va présenter sa feuille de route pour développer l'économie circulaire, un système économique basé sur la réparation et le recyclage.

«Entrons dans la boucle». Comme l'annonce la secrétaire d'État à la transition écologique Brune Poirson, le moment est venu pour le gouvernement de présenter son grand plan national pour développer l'économie circulaire, à l'occasion d'une visite du premier ministre Édouard Philippe dans une usine SEB à Mayenne (Mayenne). Le spécialiste du petit électroménager mise en effet sur des produits facilement réparables, un principe clé de l'économie circulaire. Mais outre la réparation, l'économie circulaire s'appuie sur des pratiques telles que le réemploi et le recyclage, afin de limiter la consommation de matières premières, d'eau ou d'énergie, ainsi que le rejet de déchets. Le gouvernement doit donc montrer les pistes retenues pour améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchet.

La France toutefois «n'a pas à rougir» de sa situation actuelle concernant l'économie circulaire, selon Alain Geldron, l'expert en matières premières de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Elle est «très dynamique, assez novatrice, par exemple la pénalisation de l'obsolescence programmée est regardée avec beaucoup d'intérêt dans de nombreux pays», a-t-il indiqué à l'AFP. Cette pénalisation avait été introduite par la loi de transition énergétique de 2015, qui a également fixé une série d'objectifs en matière de tri et de recyclage, tels que la valorisation de 65% des déchets en 2025.

Tri des déchets, réparation des objets

Pour élaborer sa feuille de route, le gouvernement s'est notamment appuyé sur des synthèses réalisées par des groupes de travail rassemblant des acteurs concernés par le sujet (professionnels, experts, associations). Plusieurs pistes sont ressorties de ces travaux, notamment simplifier et harmoniser les règles de tri, ou encore mettre en place un système de consigne sur certains emballages, comme les bouteilles plastiques, les canettes et les piles, afin d'améliorer leur collecte et leur taux de recyclage. Pour cela, la France pourrait s'inspirer des systèmes ayant fait leurs preuves dans d'autres pays européens comme l'Allemagne ou le Danemark. Le gouvernement envisageait aussi d'adapter la fiscalité pour rendre l'élimination des déchets plus chère que le recyclage, ce que réclament certaines ONG comme France Nature Environnement.

Mais «il faut faire en sorte que l'économie circulaire ne soit pas simplement cantonnée au recyclage», a précisé à l'AFP Patrick Hervier, référent économie circulaire de France Nature Environnement,

soulignant que le tri restait aujourd'hui «la forme la plus visible» de l'économie circulaire. Avant d'avoir recours au recyclage qui capte, selon lui, une grande partie des soutiens financiers, le monde associatif milite ainsi pour privilégier le réemploi et la réparation. La feuille de route devrait inclure des mesures visant à soutenir ces deux créneaux d'activité aujourd'hui en difficultés.

Le gouvernement envisageait notamment de développer des plateformes numériques de mise en relation des réparateurs avec les consommateurs, ainsi que des mesures fiscales «pour permettre une baisse effective des prix des services de réparation», selon un document du ministère publié sur internet. Cette proposition devrait être accueillie favorablement par les ONG de défense de l'environnement et par les acteurs du secteur. Dans une lettre ouverte publiée fin mars, ces derniers suggéraient notamment de baisser la TVA pour les actes de réparation, mais aussi de créer un chèque réparation et d'«imposer aux fabricants une durée minimale (...) de disponibilité des pièces détachées à des prix raisonnables».

LES ECHOS – 23/04/2018

12 Le Salon Intermat s'ouvre dans un contexte porteur pour le BTP



Manque de place, nuisances sonores, etc., les chantiers urbains obligent à innover. Le matériel se fait plus compact et électrique, les fabricants vantant la possibilité de travailler de nuit ou en milieu confiné, comme les tunnels, grâce au 100 % électrique qui supprime les émissions polluantes et réduit le bruit.

Le Salon triennal des équipements de BTP qui ouvre ses portes ce lundi au Parc des Expositions de Villepinte attend 200.000 visiteurs. Parmi les grandes tendances, figurent la location ou l'achat en ligne du matériel et les équipements 100 % électriques, donc plus silencieux.

La précédente édition avait accueilli 183.000 visiteurs. Trois ans plus tard, c'est près de 200.000 visiteurs qui sont attendus à Intermat, le Salon triennal des équipements du BTP, qui ouvre ses portes ce lundi au Parc des Expositions de Villepinte. Le contexte est porteur. En France, les ventes de matériel [ont grimpé en flèche l'an dernier](#) pour renouveler un parc qui a vieilli, lors des années de crise, et accompagner la reprise du secteur. Et le premier observatoire Intermat de la construction, qui a recensé les projets d'infrastructures dans douze pays en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient, [a listé pour 1.500 milliards d'euros de projets d'ici à 2030](#) ... Le Salon reflète ce regain d'activité et colle aux nouvelles tendances.

Trois « villages » thématiques ont ainsi été créés. Parmi eux, « *un village de jeunes pousses, rassemblant quatorze d'entre elles, dont cinq présentent des plates-formes de vente et de location en ligne d'équipements, un phénomène nouveau qu'analysera aussi une table ronde sur le thème : être loueur dans dix ans* », détaille Isabelle Alfano, directrice d'Intermat.

Creuser en silence

Outre Internet et le numérique appliqué à la construction, l'autre défi du secteur est la concentration dans les mégapoles des projets actuels de BTP, illustrée, en France, par le Grand Paris Express avec ses 200 kilomètres de tunnels à forer en milieu souvent urbain. « *Les contraintes qu'impliquent les chantiers urbains (manque de place, problème de bruit, etc.) amènent à innover* », poursuit Isabelle Alfano. Les machines deviennent plus compactes et multifonction, à l'instar des mini-pelles, pouvant se

transformer en chariot pour porter des charges : « ces mini-pelles ont connu l'an dernier le plus fort [taux de croissance](#) des ventes, +30 % selon le Seimat », souligne la directrice du Salon.

Parallèlement, la motorisation 100 % électrique est de plus en plus fréquente, gagne en puissance et en autonomie pour gérer non seulement la problématique des émissions polluantes mais aussi celle du bruit. Le marteau-piqueur silencieux n'est pas loin et le BTP se met à rêver au Saint-Graal : pouvoir travailler de nuit sans susciter les plaintes du voisinage...

Transition énergétique

L'argument est largement repris par les fabricants primés par les prix Intermat de l'innovation. Dans la catégorie « terrassement/démolition », il est allé à une pelle compacte 100 % électrique de Volvo Construction Equipment (la EX2), « *proportionnellement dix fois moins bruyante que les machines conventionnelles* », assure le constructeur. Ces deux batteries lithium-ion permettent de creuser des tranchées « *dans les zones urbaines sans causer de nuisances, même la nuit* », indique Volvo, avec l'option d'être commandée à distance par smartphone ou tablette.

Son autonomie est de 8 heures, comme celle de la lauréate du prix « transition énergétique » : la première pelle compacte sur pneus au monde 100 % électrique, du français Mecalac, dont les deux batteries fer-lithium-phosphate représentent 1.650 kg et 1 mètre cube à elles seules. « *L'absence d'émission de gaz et le faible niveau sonore de l'engin lui ouvrent la possibilité de travailler la nuit et dans des lieux confinés (bâtiments, tunnels) sans gêne* », fait valoir Mecalac. De fait, pour les espaces souterrains, comme pour les chantiers urbains, la donne est en train de changer.

Présence en force de la Chine

Parmi les 1.400 exposants à Intermat (le même nombre qu'en 2015), les matériels primés ne sont pas les seules vedettes. Il y a aussi ceux gardant confidentiel leurs nouveaux matériels jusqu'à l'ouverture des portes (pas d'indication sur leur identité, ce qui ruine un peu le teasing...) et ceux qui se remarquent par une présence ostensible. La Chine décroche ainsi la palme du plus grand stand, ou plutôt du « pavillon » car il est collectif : 1.100 mètres carrés rassemblant 90 sociétés, complété de deux autres portant le total des exposants chinois à 164 sociétés. Leur présence est un phénomène moins nouveau que d'autres, mais qui se confirme.

Myriam Chauvot

::: POLITIQUE

LE JDD – 22/04/2018

13 Loi asile-immigration adoptée : 14 abstentions et un vote contre au sein du groupe En marche



Contestée jusqu'au sein de la majorité, le projet de loi asile-immigration a été adopté dimanche soir en première lecture à l'Assemblée. Sur les 312 membres de La République en marche, 197 députés ont voté pour, 14 se sont abstenus et un a voté contre avant d'annoncer son départ du groupe.

Après sept jours d'examen et de tensions, [le projet de loi asile-immigration](#) a enfin été adopté, tard dimanche soir à l'Assemblée nationale. En première lecture, le texte a obtenu 228 voix pour, 139 contre, le reste en abstention parmi les 391 députés à avoir exprimé un vote. Pour la majorité macroniste, l'enjeu était de savoir combien de membres n'approuveraient pas ce projet de loi contesté. Au final, parmi les 312 membres du groupe [La République en marche](#), 197 ont voté pour, un a voté contre, 14 se sont abstenus (en plus de François de Rugy, président de l'Assemblée, qui n'a pas participé au vote) et les 99 autres n'étaient pas présents pour s'exprimer.

Seul l'ancien socialiste **Jean-Michel Clément** se sera donc exprimé en opposition à ce texte. Menacé de sanction, il a annoncé dans la foulée quitter de lui-même le groupe LREM, conscient d'avoir "enfreint les règles" du groupe majoritaire. "Je pensais sincèrement que la complexité de ce sujet impliquait que chaque parlementaire de notre groupe soit libre dans son expression et dans son vote : cela n'a pu être le cas, et je le regrette", a fait valoir l'élu de la Vienne.

Des "abstentionnistes" principalement issus de la gauche ou du monde associatif

"J'accepte votre mise en congé du groupe La République en marche à compter de ce jour, conscient par ailleurs que votre soutien aux choix de la majorité n'avait jusqu'à ce jour jamais fait défaut", lui a répondu dans un courrier le président du groupe, Richard Ferrand, qui avait menacé tout député LREM votant contre ce texte important du gouvernement d'exclusion du groupe.

Parmi les abstentionnistes figurent notamment [Sonia Krimi](#), **François-Michel Lambert**, **Matthieu Orphelin**, **Martine Wonner**, **Sandrine Mörch** ou encore **Delphine Bagarry**. Le profil de ces "rebelles"? Un passé politique à gauche, au PS ou dans les rangs écologistes, ou bien des professions liées à la santé (médecins, infirmières...), des avocats ou encore des élus engagés dans le milieu associatif. Au long des débats, cette frange contestataire jouait, sous pressions, les équilibristes pour faire entendre sa défense des "vulnérables" sans paraître tomber dans une "fronde".

Un vote contre également au MoDem

Chez l'allié du MoDem, la formation de François Bayrou, la situation était encore plus éclatée : 16 députés sur 47 ont approuvé projet de loi (auxquels s'ajoutent deux autres élus, qui ont fait savoir qu'ils avaient voulu voté "pour"), 8 se sont abstenus et une a voté contre : il s'agit de **Nadia Essayan**, élué du Cher, engagée de longue date dans le milieu associatif et "née réfugiée". Le groupe UDI-Agir a voté pour sa part en majorité pour ce texte (15 votes sur 32 membres, 2 abstentions et un vote contre). Les Républicains et toute la gauche socialistes, communistes et "Insoumis" - ont en revanche voté contre, de même que les députés FN et le reste des députés non-inscrits.

Après 61 heures de débats et un millier d'amendements examinés - dont très peu ont été adoptées -, au Sénat maintenant de prendre la suite en juin, où la majorité de droite a déjà promis de "l'amender considérablement". Le texte vise à notamment réduire à six mois, contre onze aujourd'hui, l'instruction de la demande d'asile. Objectif affiché : faciliter à la fois l'expulsion des déboutés et l'accueil des acceptés. Le délai pour accéder au marché du travail pour les demandeurs d'asile a été également ramené de neuf à six mois. Et dans les dernières heures des débats, l'Assemblée a voté l'assouplissement du "délit de solidarité" pour certaines personnes venant en aide aux migrants.

Loi asile et immigration : de quoi parle-t-on ? // <https://www.lejdd.fr/politique/loi-asile-et-immigration-de-quoi-parle-t-on-3630776>

Arnaud Focraud

LE MONDE – 23/04/2018

14 Jean-Claude Mailly quitte la direction de Force ouvrière dans un climat

tendu



Le patron de FO depuis 2004 laisse sa place à son numéro deux, sur une ligne plus contestataire que la sienne. Le 24^e congrès du syndicat s'ouvre lundi à Lille.

Si Jean-Claude Mailly espérait emprunter un chemin de roses pour son départ de la direction de Force ouvrière, il risque d'être déçu. A la tête de la centrale depuis 2004, où il a côtoyé quatre présidents de la République (Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron), M. Mailly, 65 ans, va lâcher les rênes à l'issue du 24^e congrès qui se tient du 23 au 27 avril, pour la seconde fois à Lille. L'actuel numéro deux, Pascal Pavageau, prendra sa succession. Ingénieur des travaux publics de l'Etat, cet homme de 49 ans n'était pas son dauphin naturel mais s'est imposé comme unique candidat à sa succession.

Il devrait se démarquer assez vite de son prédécesseur en revenant à une ligne plus contestataire. En adoptant un ton conciliant lors de la concertation sur les ordonnances réformant le code du travail, M. Mailly a opéré un recentrage stratégique qui a mécontenté une bonne partie de l'appareil. Il assume ce choix et ne regrette rien, tout en s'attendant à un « *congrès très rock and roll* ».

En février 2004, lorsqu'il succède à Marc Blondel, qui comme secrétaire général a pratiqué pendant quinze ans (1989-2004), un « *syndicalisme de contestation* », M. Mailly, qui se réclame du « *réformisme militant* », inscrit ses pas dans ceux de celui dont il fût le principal collaborateur et le dauphin. En perte d'influence dans les élections professionnelles, FO joue alors sa survie. « *Il va falloir vous battre pour votre existence* », lance Marc Blondel dans un discours-testament de trois heures et demie. M. Mailly se bat. Il ouvre le dialogue avec les autres confédérations mais refuse le concept de « *syndicalisme rassemblé* », cher à la CGT. En 2006, FO participe au front syndical unitaire contre le contrat première embauche (CPE), qualifié de « *flexi-précarité* ». Un combat victorieux.

M. Mailly part en guerre contre la réforme de la représentativité syndicale, initiée en 2008 par la CGT et la CFDT et mise en œuvre par M. Sarkozy, dans laquelle il voit l'amorce d'une recomposition syndicale. Cela ne l'empêche pas de se joindre, en 2009, au « G8 » syndical – avec la CGT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA, la FSU et Solidaires – qui se mobilise pour obtenir un changement de politique économique face à la crise.

Pour la première fois, les huit syndicats vont jusqu'à manifester ensemble le 1^{er} mai 2009. Rebelote en 2010, le « G8 » organise de puissantes journées d'action contre la réforme des retraites de M. Sarkozy. Sans succès cette fois. FO, qui demandait l'abrogation de la « *contre-réforme* », se retire avant la fin du conflit. « *On a été battus, mais sans être abattus*, assure M. Mailly. *L'esprit de résistance demeure.* »

Orientation radicale

Tout au long de ses quatre mandats, M. Mailly résiste aux trotskistes de FO qui réclament une sortie de la Confédération européenne des syndicats, mais il s'oppose au traité européen de 2005 et surtout au pacte budgétaire qui « *enfonce le clou de l'austérité* ». Membre du PS depuis 1986 – il n'a pas repris sa carte en 2017 –, M. Mailly affiche vite ses réticences face à la politique de M. Hollande. Il se félicite de la « *restauration d'un dialogue normal* » mais critique la méthode des conférences sociales annuelles – « *la conférencionite* » –, allant jusqu'à boycotter la troisième en 2014. Avocat de la « *République sociale* », il fustige la méthode de démocratie sociale du président socialiste, jugeant que le jour où « *les*

interlocuteurs sociaux feront les lois, nous serons en régime politique corporatiste et nous ne serons plus en démocratie ».

Le 24 janvier 2013, à Paris, devant 6 000 militants chauffés à blanc, M. Mailly imprime une orientation radicale, soulignant « *l'urgence de remettre en cause le modèle capitaliste libéral et financier* », appelant à résister à une « *austérité économiquement, socialement et démocratiquement suicidaire* », favorisant « *la montée des extrémismes* », et à la « *remise en cause des principes républicains* ».

Il voit dans l'accord que la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC viennent de signer sur l'emploi « *un accord fossoyeur du code du travail* ». Mais il se défend de toute « *opposition politique* ». Lorsque M. Hollande lance, au début de 2014, un « *pacte de responsabilité* » avec le patronat, prévoyant des baisses de charges pour les entreprises avec en contrepartie des créations d'emplois, M. Mailly dénonce un « *pacte de complaisance* ».

A cette époque, FO se range de plus en plus du côté des syndicats contestataires. A l'image de ce qu'avait fait Marc Blondel en 1995, M. Mailly qui définit son syndicat par un drôle de « *ni-ni* » – « *ni chien de garde, ni animal de compagnie* » – se rapproche de la CGT. Avec sa sœur ennemie, FO participe, en 2016, à quatorze journées d'action pour réclamer, en vain, le retrait de la « *folle loi* » El Khomri sur le code du travail soupçonnée d'inverser la hiérarchie des normes. Un compagnonnage où FO apparaît dans la roue de la CGT.

M. Mailly saute toutes les barrières érigées par FO lors de sa création en 1948 sur la base de l'anticommunisme : interview croisée avec Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, dans *L'Humanité dimanche* ; participation, en septembre 2016, à la Fête de *L'Humanité*. Dans le même temps, la rupture est consacrée avec la CFDT qui « *a un côté syndicat officiel* ».

Renouer avec une ligne plus radicale

Constatant l'échec de cette stratégie – très critiquée par les réformistes de FO au congrès de Tours en 2015 où, après avoir hésité, il rempile pour un dernier mandat –, M. Mailly change de braquet après l'élection de M. Macron. Il se félicite de la « *concertation intense* » et qui « *va dans le bon sens* » sur le code du travail, avec le renforcement du rôle des branches, tout en critiquant sur le fond plusieurs « *régressions* ».

Il met fin au « *main dans la main* » avec la CGT et se rapproche de la CFDT, louant la qualité de sa relation avec Laurent Berger. Au comité confédéral national – qui réunit les fédérations et les unions départementales – du 28 septembre 2017, M. Mailly est vivement contesté et obligé d'organiser une mobilisation interprofessionnelle avec la CGT, pour laquelle il fera le service minimum. Les anarchistes qui tiennent trois des quatre unions départementales de Bretagne réclament sa démission.

Face à ses contestataires qui soutiennent M. Pavageau, M. Mailly affiche sa sérénité, avant de rejoindre le Comité économique et social européen. Il s'attend lors de son discours d'ouverture, le 23 avril, devant plus de 3 000 délégués, à recueillir des sifflets et à ce que son rapport d'activité obtienne un score très éloigné des 97 % de 2015 et de 2011.

M. Pavageau a profondément renouvelé le bureau confédéral, avec six nouveaux membres sur 13 (mais aucun trotskiste). S'il renouera sans doute, au moins au départ, avec une ligne plus radicale, c'est dans une large mesure la composition de la commission exécutive de 35 membres, pour laquelle il y a près de 50 postulants, qui fixera l'équilibre politique. Actuellement, elle est à 60 % dominée par les réformistes, avec autour de 20 % de trotskistes. De quel côté penchera la balance ? C'est le véritable enjeu du congrès de Lille.

Par [Michel Noblecourt](#)

::: INTERNATIONAL

15 Au Danemark, des négociations de la dernière chance pour les salariés du public



Syndicats et patronat danois ont jusqu'au 1er mai pour s'entendre sur les accords collectifs dans le public et éviter une grève, puis une fermeture des établissements, qui pourraient paralyser le pays.

Quand elle a mis dehors les partenaires sociaux, le 18 avril, à 5 heures du matin, après dix-neuf heures de tractations sans résultat, la médiatrice danoise Mette Christensen leur a donné des instructions très claires avant la reprise du dialogue, vendredi 20 avril, à dix heures. « *Elle nous a dit de venir avec notre brosse à dents et notre sac de couchage* », raconte Jesper K. Hansen, patron du principal syndicat de l'armée (CS). Pour le militaire, il ne fait aucun doute : « *Soit les négociations aboutissent avant la fin du week-end, soit elles sont définitivement rompues et la grève commence.* »

Engagées en décembre 2017, ces négociations portent sur le renouvellement, pour les trois prochaines années, des accords collectifs dans le secteur public, couvrant 745 000 fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales. Vendredi matin, plusieurs milliers d'entre eux se sont rassemblés devant les locaux de la direction de l'arbitrage, au centre de Copenhague, avec un mot d'ordre : « *En lösning för alle* » (« Une solution pour tous »).

La situation « se dégrade » partout

« *C'est l'avenir du service public qui est en jeu* », affirme Helena Otte, anesthésiste dans un hôpital de la capitale. En congé maternité, elle est venue en blouse blanche, avec sa fille de cinq mois dans son landau. « *Dans tous les secteurs, la situation se dégrade. On travaille toujours plus, dans des conditions de plus en plus difficiles, au point d'en oublier pour qui nous sommes là* », dit-elle.

En tee-shirt et lunettes roses, la couleur du syndicat de la petite enfance (BUPL), Claus Nielsen, employé d'une crèche à Aarhus, deuxième ville du Danemark, explique qu'en dix ans, « *le nombre d'enfants à la charge des employés communaux a augmenté de 70 000 sans nouveau recrutement* ». Dans l'armée, « *les salaires des soldats sont tellement faibles que nous ne parvenons plus à recruter* », renchérit une employée dans la marine.

Alors qu'ils avaient obtenu des hausses salariales record avant la crise financière – jusqu'à 12 % à 13 % parfois –, les employés du public ont, depuis 2008, dû se contenter d'augmentations couvrant juste l'inflation, précise Nana Hansen, spécialiste de la négociation collective au Centre de recherche sur le marché du travail de l'université de Copenhague. « *Il était admis qu'ils avaient une dette à l'égard des salariés du privé, dont le niveau des salaires est resté inférieur*, explique-t-elle. *Mais aujourd'hui, ils estiment l'avoir payée.* »

« Une plaie profonde dans le mouvement syndical »

Le patronat serait prêt à accepter une hausse de 8 % sur trois ans. Mais les discussions achoppent sur deux autres revendications. L'inscription de la pause-déjeuner rémunérée dans les accords collectifs, d'abord. « *C'est un acquis social, mais certains employeurs seraient prêts à le remettre en cause, ce qui*

se traduirait par une augmentation du temps de travail de trente minutes par jour, sans compensation salariale », dénonce Dorte Lange, vice-présidente du syndicat des enseignants.

Autre sujet crucial, autour duquel s'est cristallisée la convergence des luttes : le temps de travail des enseignants. Depuis cinq ans, il n'est plus encadré par les accords collectifs, mais – fait exceptionnel au Danemark – par une loi, adoptée par les députés, pour mettre un terme au « lock-out », c'est-à-dire la fermeture des établissements, qui avait été déclenché en 2013 par les municipalités pour faire passer en force une réforme de l'enseignement public. Quelque 70 000 enseignants, du primaire au collège, avaient été mis au chômage technique, pendant une vingtaine de jours.

« Ce conflit a laissé une plaie profonde dans le mouvement syndical », explique Laust Hogedahl, chercheur à l'université d'Aalborg. D'abord, parce que les enseignants « se sont retrouvés isolés », mais aussi parce que le recours au lock-out a « mis en évidence un changement de stratégie des employeurs qui, dans le public, sont aussi les législateurs », rappelle M. Hogedahl.

Le modèle danois attaqué

Depuis quelques années, *« ils utilisent les négociations collectives pour améliorer les finances publiques, ce qui était inimaginable avant »,* commente Jakob Bang, négociateur en chef auprès de FOA, le principal syndicat du public. Il y voit une *« remise en cause du modèle danois de la concertation »*. Seule solution : faire front commun. *« C'est un pour tous et tous pour un »,* résume l'employée de la marine, faisant référence au *« pacte des mousquetaires »*, adopté par les 150 syndicats impliqués dans les négociations.

En face, les employeurs publics ont sorti l'artillerie lourde. Quatre jours après le dépôt d'un préavis de grève par les syndicats mi-février, la ministre libérale de l'innovation publique, Sophie Lohde, a répliqué avec un préavis de lock-out, qui mettrait 440 000 fonctionnaires au chômage technique, soit plus de la moitié des effectifs du public.

Après avoir prolongé les négociations de deux semaines une première fois, la médiatrice a joué sa dernière carte, en repoussant une seconde fois l'ultimatum. Sans accord avant le 1^{er} mai à minuit, la grève commencera le 6 et le lock-out le 12. Un mouvement social qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour les syndicats, dont les caisses de grève se videront très vite. Sans compter qu'une paralysie du royaume pourrait rapidement *« entraîner un revirement de l'opinion publique, pour le moment favorable aux revendications des fonctionnaires »*, s'inquiète Dorte Lange, du syndicat des enseignants.

Par Anne-Françoise Hivert

LES ECHOS – 23/04/2018

16 G20 et FMI : l'appel de la dernière chance contre le risque de guerre commerciale



Au terme de deux jours de rencontre à Washington, les ministres des Finances du G20 et le FMI n'ont pu lever totalement tout risque de conflit commercial, malgré la porte entre-ouverte par Washington à un dialogue avec Pékin.

Le violet et le blanc des fleurs de cerisiers en cette période de « Cherry Blossom » s'accompagnent, en général, d'une douceur printanière à Washington. Indice avant-coureur des discussions des ministres des Finances du G20, réunis vendredi en marge des assemblées de Printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, le thermomètre affichait une température très en deçà des normales saisonnières.

En deux jours de discussions, les ministres n'ont pu que constater leurs différends. « *L'atmosphère a changé par rapport à l'automne dernier* », témoignait un participant aux réunions. En six mois, les risques de guerre commerciale suite aux décisions unilatérales des Etats-Unis (taxes sur l'acier et l'aluminium, projet de droits de douane sur des produits chinois...) se sont nettement accrus.

Malgré les nombreux appels en faveur d'une concertation internationale pour réformer un système commercial qui est « *en train d'exploser en vol* » selon les propos de [Bruno Le Maire, le ministre français des Finances](#), personne ne sait quelle sera l'attitude à venir du président Trump.

Voyage en vue en Chine pour Steven Mnuchin

Steven Mnuchin, secrétaire au Trésor américain avait réaffirmé vendredi que les pratiques commerciales « *déloyales dans le monde entravent la croissance de l'économie mondiale et des Etats-Unis* ». Pékin est clairement visé. Samedi, le responsable américain a évoqué un déplacement en Chine afin de poursuivre des discussions sur le conflit commercial entre les deux pays. Une proposition immédiatement saisie au bond par Pékin, qui a affirmé l'« *accueillir favorablement* ».

Lors de sa conférence de presse finale, Christine Lagarde, directrice générale du Fonds, a concédé samedi qu'au terme de ces deux journées il y a eu un « *certain progrès vers le dialogue* ».

Exception faite des Etats-Unis, tous les ministres se sont accordés sur le fait qu'une guerre commerciale serait néfaste pour tous. « *A la Banque de France, nous estimons qu'une hausse de 10 % des droits de douane dans le monde engendrerait une hausse équivalente des prix des produits importés, pesant sur le pouvoir d'achat. Ceci entraînerait une baisse d'au moins 2 % du PIB mondial, à commencer par les Etats-Unis. Personne ne sortirait gagnant d'une guerre commerciale* », a commenté le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau.

Un millier d'emplois menacés en France

De leur côté, les Européens ont aussi tenté de convaincre les Américains d'être exemptés définitivement, et non temporairement, des taxes sur l'acier et l'aluminium instaurées par Donald Trump en mars dernier.

« *Nous ne pouvons pas avoir cette épée de Damoclès qui pèserait sur les relations commerciales entre les deux pays qui plus est sont alliés. Il faut régler cette question afin que nous puissions passer à la redéfinition des règles du commerce international* », a martelé Bruno Le Maire, avant la visite d'Etat d'Emmanuel Macron aux Etats-Unis, dès lundi. Environ un millier d'emplois en France, en particulier dans le secteur automobile, seraient menacés directement par la politique protectionniste américaine, indique-t-on à Bercy.

La politique budgétaire américaine en question

La [politique budgétaire américaine](#) est aussi source de préoccupations. Avec une économie au quasi plein emploi, la réforme fiscale de Trump revient à remettre du charbon dans la chaudière d'une locomotive filant déjà à pleine vitesse. « *L'économie américaine risque une surchauffe en raison d'une stimulation budgétaire en haut du cycle. Son effet cumulé devrait plafonner en 2020. Au-delà, la durée de l'impact dépendra de l'effet-incertain- sur les investissements privés. Mais à ce jour, le resserrement*

monétaire - la Fed a déjà relevé par six fois ses taux - n'efface pas l'assouplissement budgétaire », analyse François Villeroy de Galhau.

Le shadow banking inquiète

Au-delà de ces inquiétudes immédiates, les ministres se sont aussi alarmés de la hausse de l'endettement mondial ainsi que de l'activité de « shadow banking » qui se développe très rapidement. « *Les grands fonds de gestion qui octroient des prêts ne sont pas suffisamment régulés. La question n'est pas tant leur capitalisation mais leur capacité à faire face à une fuite massive de leurs clients souscripteurs. Nous devons nous assurer que ce risque de liquidité soit suffisamment maîtrisé* », indique un proche du dossier. Au terme de ces deux jours de rencontre, la seule satisfaction sur le plan multilatéral aura été l'accord sur [l'augmentation de capital de la Banque mondiale](#) de 13 milliards de dollars. De quoi réchauffer un peu l'atmosphère.

Richard Hiault

LE POINT – 23/04/2018

17 Macron - Trump : une visite sur la corde raide



Emmanuel Macron et Donald Trump : poignée de main virile, estime réciproque et désaccords nombreux.

Emmanuel Macron a choisi de nouer une relation privilégiée avec l'imprévisible Donald Trump. Cela sera-t-il suffisant pour infléchir ses décisions ?

L'amitié entre [Emmanuel Macron](#) et [Donald Trump](#) va être mise à rude épreuve : le président français arrive lundi à Washington pour une visite d'État où les deux hommes discuteront de plusieurs sujets de discorde, en priorité l'accord sur le nucléaire iranien. En préambule, M. Macron a énuméré dimanche sur [Fox News](#), la chaîne préférée de Donald Trump, ses arguments pour convaincre le président américain dans les dossiers qui les opposent comme l'[Iran](#), la [Syrie](#) et le conflit commercial entre Bruxelles et Washington.

Cette visite d'État, la première d'un dirigeant étranger sous l'ère Trump, commence lundi soir par une séquence glamour. Les deux couples dînent à Mount Vernon, l'ancienne résidence de George Washington au sud de la capitale fédérale. À Paris, en juillet 2017, ils avaient dîné au deuxième étage de la tour Eiffel. Les discussions diplomatiques commenceront mardi avec des entretiens à la Maison-Blanche puis un dîner d'État. Mercredi, Emmanuel Macron s'exprimera devant les membres du Congrès avant de rencontrer des étudiants de l'université George-Washington.

Il compte d'abord insister sur l'histoire commune, les valeurs et les positions partagées par les deux pays. En témoignage de cette relation historique, il offrira à Donald Trump un plant de chêne qui a poussé dans le nord de la France, près du lieu de la « bataille du bois Belleau » à côté de Château-Thierry (Aisne, nord de la France), où périrent près de 2 000 Marines américains en juin 1918. Mais au-delà des manifestations d'amitié, les deux hommes ont des désaccords profonds. Le Français espère pouvoir au moins infléchir les positions de l'Américain.

Nucléaire iranien : « Il n'y a pas de plan B »

Sujet le plus brûlant, l'accord nucléaire iranien signé en 2015, que Donald Trump a menacé de « déchirer » s'il n'est pas durci pour obliger Téhéran à limiter son programme balistique et son influence dans la région. Téhéran a averti samedi que [le pays reprendrait « vigoureusement » l'enrichissement d'uranium](#) si Washington rompt l'accord, ce qui serait un premier pas vers la production de l'arme atomique. [Paris veut proposer à Donald Trump un accord complémentaire](#), entre pays occidentaux, qui réponde à ses inquiétudes. Mais nul ne sait si ces propositions suffiront à faire évoluer le président américain d'ici au 12 mai, date où il tranchera. Sur Fox News, M. Macron a plaidé pour cet accord car « il n'y a pas de plan B » pour s'assurer que Téhéran ne se dote pas de la bombe nucléaire.

Syrie : gare au retrait

Autre différend, la stratégie à tenir en Syrie après la victoire contre le groupe État islamique. Les deux hommes ont récemment resserré leurs liens en ordonnant le 14 avril [des frappes militaires conjointes](#) après une attaque chimique présumée du régime syrien contre des civils près de Damas. Mais [Donald Trump veut retirer ses troupes](#) – quelque 2 000 soldats – le plus vite possible, ce que Paris redoute. Emmanuel Macron avait dit avoir convaincu Washington de rester dans le pays « dans la durée », avant d'être contredit par la Maison-Blanche.

Dimanche, le Français a mis en garde contre une ingérence iranienne et une résurgence du terrorisme si les Occidentaux quittaient brutalement la Syrie. « Si nous partons définitivement et complètement [...] nous laisserons la place au régime iranien, à Bachar el-Assad [qui] prépareront la prochaine guerre, alimenteront un nouveau terrorisme », a-t-il dit. « Même après la fin de la guerre contre l'EI, les États-Unis, la France, nos alliés et même la Russie et la Turquie auront un rôle majeur à jouer pour créer cette nouvelle Syrie », a-t-il souligné.

Pendant sa visite, la France se fera aussi l'avocate de l'Europe pour éviter à l'UE l'application de taxes douanières américaines sur l'acier et l'aluminium, en suspens jusqu'au 1er mai. « On ne fait pas la guerre avec ses alliés », a assuré dimanche Emmanuel Macron.

Dès son élection en mai 2017, le chef de l'État français, contrairement à ses partenaires européens, a choisi de nouer une alliance privilégiée avec Donald Trump, dont il apprécie le côté disruptif. « Nous sommes tous les deux des francs-tireurs anti-système », a-t-il répété sur Fox News. Il a qualifié de « moment direct, lucide et naturel » [leur première rencontre en mai 2017 à Bruxelles](#). M. Macron avait alors serré fort la main de son homologue, connu pour attirer vers lui celle de son interlocuteur pour marquer sa supériorité.

LE FIGARO – 23/04/2018

18 Kim Jong-un donne des gages à Trump



Espérant des contreparties économiques, le leader nord-coréen renonce aux essais atomiques et balistiques.

Ri Chun-hee a sorti le chogori rose de son placard. Engoncée dans son costume traditionnel, [la présentatrice vedette de la télévision d'État nord-coréenne](#) a opté pour une couleur printanière, samedi,

pour son énième retour devant les caméras. Lorsque cette grand-mère reprend du service, la population du royaume ermite sait qu'une annonce majeure se trame dans la dynastie «communiste» des Kim. Ri avait révélé la mort des aïeux du leader suprême Kim Jong-un, tout comme ses multiples essais atomiques et balistiques, défiant crânement les grandes puissances jusqu'à l'automne 2017.

Cette fois, installée devant une immense photo du lac cratère du mont Paektu, lieu de naissance mythique de la nation coréenne, la présentatrice à la voix stridente a tempéré ses élans martiaux [pour annoncer la fin des essais atomiques et de missiles balistiques intercontinentaux](#). Surprise. Pyongyang va même fermer son célèbre site de Pyonggye-ri, où le régime a conduit ses six tests nucléaires, faisant trembler le sol jusqu'en Chine. Une annonce drapée dans le nationalisme autarcique du Juché: Kim Jong-un a accompli son ambition, en se dotant d'un arsenal nucléaire, «Épée chérie», et peut donc se consacrer pleinement au développement économique. «Le travail pour installer des ogives nucléaires sur des missiles balistiques est terminé. Le Parti et la nation tout entière doivent maintenant se concentrer sur le développement de l'économie socialiste», a déclaré le troisième des Kim, à l'issue d'une réunion cruciale du Comité central.

Ce changement de pied brutal est la marque de fabrique d'une dynastie passée maître dans l'art de la survie. «C'est une tactique nord-coréenne classique: fermer la porte à double tour puis l'ouvrir brusquement. L'adversaire tombe dans l'embrasement», décrypte un ancien négociateur américain.

Reprendre l'initiative

À la veille de deux sommets cruciaux pour son avenir international, [le 27 avril avec le président sud-coréen Moon Jae-in](#), puis dans les prochaines semaines [avec Donald Trump](#), le Maréchal prend habilement les devants. Sur le front intérieur d'abord, cette initiative anticipe les demandes américaines et lui permet de sauver la face en présentant comme souveraine une décision qui aurait pu passer pour une «capitulation» imposée par les «impérialistes». À la tête d'un régime dont la légitimité s'est fondée sur l'indépendance nationale, il prépare ses 23 millions de sujets, toujours pas informés du prochain sommet avec l'ennemi américain, à un rapprochement inattendu, mais en position de force.

Sur le plan diplomatique, ce moratoire lui permet de reprendre l'initiative, en jouant la mélodie de l'ouverture, sans pour autant sacrifier son trésor, l'arme atomique. Une façon de verrouiller la tenue du «sommet du siècle», pour lequel aucune date n'est encore fixée, avec l'imprévisible président américain, qui a menacé de quitter les lieux sur-le-champ faute d'accord.

L'opération fonctionne au regard du tweet enthousiaste de Trump, saluant un «grand progrès» et des réactions soulagées venant de Séoul, Pékin ou Bruxelles. Il s'agit d'un «pas significatif» vers la «dénucléarisation» de la péninsule, s'est réjoui le président Moon, chaud partisan du dialogue.

Aucun engagement ferme

Mais la prudence demeure dans les Chancelleries, en particulier à Tokyo, à portée de missile intermédiaire, qui rappelle la nécessité d'un démantèlement «vérifiable» de l'arsenal nord-coréen. Car l'annonce fracassante de Pyongyang est à double tête et affirme en creux son statut de puissance nucléaire. Et si Kim se dit prêt à parler de dénucléarisation au sommet, il n'a pris aucun engagement ferme.

En coulisses, Washington, Séoul et Tokyo discutent en vue d'imposer une «deadline» de deux ans à Kim pour se séparer définitivement de ses armes, et prévenir des négociations au long cours. Mais ces exigences pourraient se heurter à la soif de publicité du président américain. «Trump veut que le sommet ait lieu et se déroule bien, car il veut marquer l'histoire. Il veut obtenir un engagement de Kim sur la dénucléarisation, mais il est moins enclin à exiger une échéance drastique, de peur de le braquer et que le sommet ne dérape», juge Scott Seaman, analyste au Cabinet Eurasia Group.

En mettant au placard la ligne «byungjin», qui prévoyait le développement en parallèle de la bombe et de la croissance économique, le leader suprême entame une nouvelle étape de son règne. Après avoir acquis le savoir-faire atomique, le dictateur élevé en Suisse compte développer son pays, mais il se

présente devant le monde comme de facto puissance nucléaire, sur les traces du Pakistan qui lui transmet les secrets de l'atome.

Sébastien Falletti

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>

